FRC 4 1 30808

CORPS LÉGISLATIF.

# CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 24477

# DISCOURS

PRONONCÉ

PAR SAINT-PRIX,

(De l'Ardèche),

Dans la séance du 12 prairial an 7.

## CITOYENS REPRESENTANS,

Les faits qu'on vous dénonce ne sont malheureusement que trop vrais : de toutes les parties du département, j'apprends qu'à l'instigation des émissaires royaux, des compagnies s'organisent pour l'extermination des républicains. Avant le 18 fructidor, ils étoient proscrits, assassinés ; cette mémorable époque et les



THE NEWBERRY LIBRARY

mesures prises depuis n'ont produit qu'un ajournement de ces scènes d'horreur. A la nouvelle des succès momentanés de nos ennemis, les égorgemens recommencent. Vous l'avez entendu, sur cinq citoyens, quatre ont été tués, dont trois défenseurs et un percepteur. C'est à quelques pas de Privas, chef-lieu du département (dont la population ne s'élève qu'à deux mille ames), que quarante à cinquante hommes armés ont entrepris d'enlever la caisse de deux préposés : jugez, citoyens collègues, du danger que courent la recette générale et les autorités, si vous ne vous hâtez de prendre des mesures efficaces. Le projet de nos ennemis est d'organiser une Vendée dans le Midi ; ils ont choisi l'Ardèche comme le lieu le plus propre à remplir leur objet sous les rapports de la centralité, de la localité et de la crédulité des habitans, plus faciles à séduire. Plusieurs fois, vous le savez, des rassemblemens nombreux y ont été formés au nom du roi, et pour le rétablissement de l'autorité du clergé réfractaire ; s'ils ont été dissipés, vous le devez au courage et au généreux dévouement des patriotes de ces contrées, dont chaque jour le nombre s'affoiblit par les assassinats. Il faut, citoyens représentans, un terme à tant de maux ; il faut, pour prévenir ceux qu'on nous prépare, attaquer et détruire dès son principe cette horde de brigands royaux : le Corps législatif et le Directoire ont tous les moyens pour y parvenir. Je demande en conséquence,

1°. L'impression de l'adresse ;

2°. Le renvoi par un message au Directoire exécutif;

3°. Le renvoi à la commission chargée de vous faire un rapport sur la répression du brigandage et sur la responsabilité des communes.

(*Ces propositions ont été adoptées.*)

Privas, le 4 prairial an 7.

*L'inspecteur des contributions de l'Ardèche, faisant fonction d'agent général,*

*Au Corps législatif.*

Citoyens législateurs,

Les crimes se succèdent dans ce département d'une manière épouvantable, et le magistrat placé et payé pour les venger les laisse impunis ! L'audace des assassins s'accroît de jour en jour : l'assassinat qui se commit hier à onze heures du matin en est une preuve malheureusement trop frappante.

Deux percepteurs du canton de Coucouron alloient verser leur recette dans la caisse du préposé de leur arrondissement ; arrivés à Aubenas, ils prirent trois soldats pour les escorter jusqu'à Joyeuse ; ils avoient à peine fait la moitié de leur route, que quatre brigands armés de fusils à deux coups les attaquèrent, et laissèrent morts sur la place les trois soldats et un des percepteurs ; son camarade, qui étoit à quelques pas devant, piqua des deux ; le cheval de son infortuné compagnon le suivit ; et la recette des deux percepteurs, se montant à cinq mille francs, arriva ainsi sauvé à sa destination.

Vous croyez sans doute, citoyens législateurs, que déja le magistrat chargé de faire exécuter les lois a pris des mesures pour que celle du 10 vendémiaire le fût ? Non ; il repose tranquille, et sourit (peut-être) à ce malheur.

Depuis près de deux ans, citoyens législateurs, je remplis dans ce département une place pénible et périlleuse ; mon sort m'a sans doute fait échapper aux assassins, car chaque mois a été, depuis mon arrivée, marqué par quelque meurtre, et la loi du 10 vendémiaire n'a été exécutée contre aucune commune ; elle est cependant le seul moyen de faire cesser tous ces crimes. Doit-ce donc être impunément que l'apathie criminelle, ou la complicité des magistrats, laisse ainsi le vœu du législateur inacompli ?

Je dis apathie criminelle, citoyens législateurs, parce que je ne fais aucune différence entre le scélérat qui assassine et celui qui ne l'empêche pas lorsqu'il le peut.

Je dis plus, celui qui, de sang froid, n'empêche pas le crime lorsqu'il le peut, est plus coupable que celui qui le commet par l'effet d'une passion violente que toute la force de sa conscience ne sauroit réprimer ; et je pardonnerois plutôt à celui qui, dans la colère, auroit jeté son ennemi dans la rivière, qu'à celui qui, pouvant le retirer, ne lui auroit pas tendu la main.

Mais l'assassinat de ces trois soldats et du percepteur n'est pas le seul qui se soit commis ce jour-là. Un citoyen acquéreur de biens nationaux de la commune de Chozon fut fussillé dans son champ, et ne dut la vie qu'à la maladresse des assassins ou à son étoile ; son chien, moins heureux, fut tué entre ses jambes.

Un mois avant, un autre acquéreur de biens nationaux revenant d'un marché avec huit de ses voisins, rencontra à un quart de lieue de la commune de Ruoms six brigands armés qui obligèrent les compagnons de cet infortuné républicain de s'écarter, et le fusillèrent au milieu d'eux.

Un mois avant, quatre soldats de la colonne mobile de l'Argentière se laissèrent lâchement désarmer par six brigands dans la commune de la Chapelle.

Un mois avant, un percepteur de Montpézat fut volé sur le territoire de la même commune.

Un mois avant, on tira un coup de fusil au commissaire de l'Argentière sur la porte de sa maison.

Un mois avant, deux gendarmes escortant le percepteur de l'Argentière furent assassinés sur le territoire de la commune de Montréal.

Quelques temps avant huit brigands enlevèrent trente-trois mille fr. au préposé de Joyeuse.

Mais le plus hardi de tous ces crimes, celui qui accuse le plus la négligence des magistrats, est celui qui vient de se commettre aujourd'hui à sept kilomètres de ce chef-lieu du département, au passage appelé *Lescrinet*. Quarante brigands ont osé attaquer la caisse des deux préposés d'Aubenas et de Joyeuse, qu'escortoient trente soldats, qui, par leur bonne contenance, ont repoussé les assassins et sauvé le trésor, après avoir essuyé une décharge de mousqueterie, dont deux soldats ont été grièvement blessés.

Je vous le répète, citoyens législateurs, ces crimes et tant d'autres du même genre dont il seroit trop long de faire l'énumération, resteront impunis ; les communes sur le territoire desquelles ils ont été commis n'en seront pas rendues responsables ; le mois prochain le nombre des brigands se sera accru de moitié ; le mois prochain les besoins de l'armée auront appelé les soldats de ce département ; l'escorte étant moindre et le danger plus grand, le trésor sera enlevé, et ceux qui l'accompagneront seront assassinés.

Et pourquoi, citoyens législateurs, n'empêcheriez-

J 2b



vous pas l'accomplissement de cette fatale prédiction? Pourquoi ne provoqueriez-vous pas l'accusation du magistrat infidèle qui n'a pas fait son devoir?

Pourquoi ne seroit-il pas remplacé par quelqu'un plus digne de la confiance publique et plus propre à assurer la tranquillité? Vous le devez, je crois, autant que je devois moi-même ne pas vous cacher plus long-temps une apathie, un silence d'autant plus criminels, qu'il coûte tous les jours la vie à quelque républicain, et expose la mienne plus que toute autre, par la nature de mes fonctions.

Salut et respect.

ROBERT.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.